

Documents administratifs : les pièces à fournir

- Photocopie du livret de famille ou acte de naissance pour les personnes célibataires.
- Carte Vitale et Attestation Sécurité Sociale.
- Carte de Mutuelle.
- Justificatifs des ressources (fiche d'imposition ou de non-imposition, extrait de relevé de comptes).
- RIB
- Copie du jugement de tutelle/curatelle...
- Attestation Responsabilité Civile.
- Justificatif de conformité délivré par un professionnel (garantie) pour les appareils électriques qui seraient détenus par le résidant (téléviseur).
- La copie de la quittance d'assurance des biens et objets personnels, s'il en existe une.
- Copie du contrat obsèques.
- Attestation manuscrite modèle ci-après : Je soussigné, Mr XXX résidant, (ou Mme YYY lien de parenté avec le futur résidant), m'engage à vous régler les frais d'hébergement d'un montant de ..,.. par jour défini comme suit : hébergement : ..,.. €, dépendance ..,.. € à compter du xx/xx/xx.
- Un chèque de caution de 1000[€] à l'ordre du Trésor Public .

Le jour de l'entrée, ne pas oublier d'apporter les dernières ordonnances (traitement quotidien, bilan sanguin ou autres examens), ainsi que les médicaments.

NB : Les médicaments déjà préparés en pilulier ne seront pas acceptés